



**PREFETE DES HAUTES PYRENEES**  
**Cabinet - Pôle Communication Interministérielle**

Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Tarbes le 4 septembre 2018

**Elections au tribunal de commerce de Tarbes**

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu **le jeudi 4 octobre 2018**. Quatre postes de juges consulaires sont à pourvoir.

Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mercredi 3 octobre 2018 à 18 heures pour le premier tour de scrutin.

Le second tour éventuel aura lieu le mercredi 17 octobre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé :

- 1° - des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ;
- 2° - des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ;
- 3° - des anciens juges du Tribunal de commerce de Tarbes .

Les candidatures seront reçues à la préfecture des Hautes-Pyrénées jusqu'au **vendredi 14 septembre 2018 à 18 heures**.



**Contact presse :**

Pôle communication interministérielle [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)  
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>